

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2885

12 décembre 2007

SOMMAIRE

55 DSL S.A.	138465	J. Hemelaere & Cie	138465
Adex S.A.	138435	Lindbergh (Luxembourg) S.à r.l.	138459
AEI (Luxembourg) S.à r.l.	138467	Luc-Cas Estates S.A.	138460
Anoi Estates S.A.	138477	LuxCo 37 S.à r.l.	138467
Beach Group SLF, Luxembourg Branch	138465	Martius Properties S.à r.l.	138449
BECH7 SC	138478	MetaldyneLux Sàrl	138480
Befco Holding S.A.	138464	M&G European Property Holding Compa- ny S.à r.l.	138460
Brigham Finance S. à r.l.	138468	M. Monbaliu & Cie	138463
Caeculus Properties S.à r.l.	138441	Nycomed S.C.A., SICAR	138462
Consortium de Conseils - Company of Consultants	138457	Pan Immobilière S.A.	138459
Endurance Real Estate Management Com- pany S.A.	138464	Partinvest S.A.	138458
Englefield TBI-Luxembourg 1	138466	Philipopolis Properties S.à r.l.	138434
Englefield TBI-Luxembourg 2	138466	Planar S.A.	138462
Even Grep S.à r.l.	138467	Propolin S.à r.l.	138475
Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company	138457	Quixx S.A.	138457
Gottardo Strategy Fund (Lux) Manage- ment Company	138441	Rock Ridge RE 34 S.à r.l.	138463
Gottardo Strategy Fund (Lux) Manage- ment Company	138449	Rock Ridge RE 35 S.à r.l.	138461
G & S Partnership S.A.	138480	SPE II Sanzio S.à r.l.	138463
G.T. Immobilière S.A.	138461	STUARTY International S.A.	138464
Investor Services House S.A.	138458	The Fastnet House S.A.	138458
		The Three Witches S.à.r.l.	138462
		VELBO Financière II S.A.	138460
		VELBO Financière I S.A.	138459

Philipopolis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.644.

In the year two thousand seven, on the eighth day of November
Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

CHELSEFIELD PARTNERS LLP, a limited liability partnership, organized and existing under the laws of United Kingdom, with its registered office at 67, Brook Street, London W1K 4 NJ, United Kingdom

here represented by Mr Max Mayer, clerk, residing in Luxembourg
by virtue of a proxy given under private seal on October 26th, 2007.

Said proxy after having been initialled ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder shall remain attached to the present deed..

The appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole partner of PHILIPOLIS PROPERTIES LUXEMBOURG S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 8, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1532 of July 24, 2007, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 128.644

- that the partner have taken the following resolutions:

First resolution

The partner decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The partner decide to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, CHELSEFIELD PARTNERS LLP, prenamed.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le huit novembre,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

CHELSEFIELD PARTNERS LLP., limited liability partnership, enregistrée en Grande Bretagne, avec siège social à 67, Brook Street, Londres W1K 4NJ, Grande Bretagne,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, clerc, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 octobre 2007.

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la comparante restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société PHILIPOLIS PROPERTIES S.à r.l, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1532 du 24 juillet 2007; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 128.644

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

138435

Première résolution

L'associée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée décide de nommer comme liquidateur, CHELSFIELD PARTNERS LLP, pré-nommée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35037. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007138001/206/78.

(070160438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Adex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 133.622.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) The company ZILSTRA CORP., with registered office at Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by its general mandatory Mrs Nicole Reinert, employee, with professional address in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

2) The company MILLENIUM ASSET HOLDINGS LTD, with registered office at Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by its general mandatory Mrs Nicole Reinert, prenamed.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a commercial company under the name of ADEXS.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period. The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The company's object is the holding of participations, in whatsoever form, as well in Luxembourg and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow in whatever form, with or without interest and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, which are directly or indirectly in connection with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty one thousand (€ 31,000.-) euro, divided into one hundred (100) shares of stock having a par value of three hundred and ten (€ 310.-) euro each.

The authorised capital of the Company is established at three hundred and ten thousand euro (EUR 310,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares each with a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310.-).

The Board of Directors of the Company shall be authorised and charged with carrying out such increase of capital in one or more periodic portions, subject to confirmation of that authorisation by a General Meeting of Shareholders held within a period expiring on the fifth anniversary of publication of the Deed dated October 22, 2007 in Memorial C, «Recueil des Sociétés et Associations», as regards the portion of capital which, on that date, has not yet been subscribed, and for which on that date there does not exist an undertaking on the part of the Board of Directors with a view to subscription; the Board of Directors shall decide upon the issue of the shares representing that entire or partial increase and accept the relevant subscriptions.

The Board shall likewise be authorised and charged with fixing the conditions of any subscription and shall decide upon the issue of shares representing all or part of that increase by way of conversion of net profit into capital and the periodic allocation of it to the holders of shares which are fully paid up in lieu of dividends.

Following each increase of capital carried out and duly observed by the Board of Directors within the framework of the authorised capital, Article three of the Articles of Association shall be amended so as to correspond to the increase which has occurred: this amendment shall be observed and published by the Board of Directors or by any person appointed by the Board for that purpose.

In relation to that authorisation to increase the share capital and in accordance with Article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company shall be authorised to suspend or to limit the right to preferential subscription enjoyed by existing shareholders for the same period of five years.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of incorporation.

Art. 5. The company shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of Directors and as long as required by law, the remaining Directors and the Auditor or the Auditors, meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of incorporation are within the competence of the board of Directors.

The board of Directors elects a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or facsimile, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the chairman has the casting vote.

The board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers, they need not be shareholders of the company.

The company is bound either by the joint signatures of any two Directors, or by the sole signature of a Managing Director.

Art. 7. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of the month of December of the same year.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg on the third Wednesday of April at 10.00 a.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meeting may take place without convening notices.

The board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983 and with the agreement of the statutory Auditor of the company, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on Commercial companies as amended shall apply providing these Articles of incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2007.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ZILSTRA CORP., previously named fifty shares	50
2) MILLENIUM ASSET HOLDINGS LTD, previously named, fifty shares	<u>50</u>
Total: one hundred shares	100

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty one thousand (€ 31,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred (2,100.-) euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Meylan Azad Nasirov, company director, born on 7 may 1974 in Baku, Azerbaijan, residing in M. Gün-Gül 1, h. 5, Baku (Azerbaijan).
 - b) Mr Khagani Bashirov, company director, born on 7 january 1961 in Azerbaijan, residing in F-75008 Paris, 4, rue de la Trémoille.
 - c) Mrs Elvina Azad Qizi Hajiyeva, company director, born on 30 january 1978 in Baku, Azerbaijan, residing in 4th Dairavi h. 14, Baku (Azerbaijan).
- 3) The following is appointed Auditor:
The company EUROCOMPRES S.A., with registered office at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.
- 5) The company shall have its registered office in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearers, she signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société ZILSTRA CORP, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par son mandataire général, Mme Nicole Reinert, employée privée, demeurant professionnellement au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

2) La société MILLENIUM ASSET HOLDINGS LTD, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par son mandataire général, Mme Nicole Reinert, prénommée.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ADEX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toute opération mobilière, financière ou industrielle, commerciale, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent dix mille (EUR 310.000,-) euros, divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 22 octobre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en

vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e mercredi du mois d'avril à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ZILSTRA CORP., préqualifiée cinquante actions	50
2) MILLENIUM ASSET HOLDINGS LTD, préqualifiée cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-et-un mille (31.000,- EUR) euros est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur la société commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent (2.100,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée constitutive à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) M. Meylan Azad Nasirov, dirigeant de sociétés, né le 7 mai 1974 à Baku, Azerbaïdjan, demeurant à M. Gün-Gül 1, h. 5, Baku (Azerbaïdjan).
 - b) M. Khagani Bashirov, dirigeant de sociétés, né le 7 janvier 1961 à Azerbaïdjan, demeurant au 4, rue de la Trémoille, F-75008 Paris.
 - c) Mme Elvina Azad Qizi Hajiyeva, dirigeant de sociétés, née le 30 janvier 1978 à Baku, Azerbaïdjan, demeurant à 4th Dairavi, h. 14, Baku (Azerbaïdjan).
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

EUROCOMPRES S.A., RCS Luxembourg, section B, no. 37 263, une société avec siège social établi au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5) L'adresse de la société est fixée au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007. LAC/2007/33533. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007138553/5770/300.

(070161398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Gottardo Strategy Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 76.597.

Les statuts de la Société ont été publiés dans le Mémorial C le 1^{er} août 2000.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 juin 2005 a pris les décisions suivantes:

Administrateurs reconduits:

Sergi Antonio
Zanchi Valério
Alexander Stuart
Broggi Carlo

Reconduction pour une période indéfinie, du mandat de Réviseur d'entreprises à:

PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2007137937/1194/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Caeculus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.564.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the Eighth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- EUROPADS LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Washington in the United States of America, having its registered office at FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, registered at the Secretary of State of the State of Washington under number 602-711-111 (EUROPADS LLC),

hereby represented by Mr. Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private deed.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding, directly or indirectly, of interests or participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all legal, commercial, industrial, technical and financial investments or operation as well as any transactions on real estate or on movable property, and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate name. The Company will have the corporate name CAECULUS PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. Subscribed and paid-up capital

The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In the contingency where Articles 200-1 and 200-2, among others, shall apply, each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1. Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be either a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3. Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers and with the condition that a class A manager be present or represented. Any manager may represent one or several other managers at any board meeting.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5. Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of the month of May at 6.30 P.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2. Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
EUROPADS LLC	500	12,500.-	100%	100%
Total	500	12,500.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (Twelve Thousand Five Hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank blocking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,200.- Euro.

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by a board of managers composed by five managers («gérants») appointed for an unlimited period.

2. The following person is appointed as class A manager:

- Mr. Jean-François Trapp, attorney at law, born on 15 July 1975, in Thionville, France, residing professionally at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

3. The following persons are appointed as class B managers:

- Ms. Denise Wolf, Vice President, Corporate Development, born on 24 November 1961, in Atlanta, Georgia, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- Mr. Bruce Lowry, Vice President, Tax, born on 04 March 1952, in Lima, Ohio, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- Mr. Michael Connor, Treasurer, born on 25 April 1963, in Queens, NY, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; and

- Ms. Denise Fletcher, Executive Vice President, Finance, born on 1949 in Turkey, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.

4. The registered office of the Company shall be established at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- EUROPADS LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'état de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, enregistrée au Secretary of State de l'état de Washington sous le numéro 602-711-111 (EUROPADS LLC),

ici représentée par Mr. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée occasionnellement (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt ou prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, industrielle, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination sociale: CAECULUS PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1. Capital social souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3. Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Direction.

7.1. Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Dans ce cas chaque gérant sera soit un gérant de classe A ou un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et à la condition qu'un gérant de classe A soit présent ou représenté. Chaque gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants à toute réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 18h30.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1. L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2. Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ayant donc été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
EUROPADS LLC	500	12.500,-	100%	100%
Total	500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts sociales ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un versement en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire de blocage.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.200,- Euros.

Résolutions de l'associé

1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq gérants nommés pour une période indéterminée.

2. La personne suivante est nommée gérant de classe A;

- M. Jean-François Trapp, avocat, né le 15 juillet 1975, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B;

- Mrs. Denise Wolf, Vice Président, département du développement des sociétés, née le 24 novembre 1961, à Atlanta, Georgia, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- M. Bruce Lowry, Vice Président, département fiscal, né le 4 mars 1952, à Lima, Ohio, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- M. Michael Connor, Trésorier, né le 25 avril 1963, à Queens, NY, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; et

- Mrs. Denise Fletcher, Vice Président, Finance, née en 1949 en Turquie, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.

4. Le siège social de la Société est établi à 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34865. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138377/211/409.

(070160591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Gottardo Strategy Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.597.

Les statuts de la Société ont été publiés dans le Mémorial C le 1^{er} août 2000.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 juillet 2006 a pris les décisions suivantes:

Administrateurs reconduits:

Sergi Antonio, Via Torriani 10 , CH-6850 Mendrisio

Zanchi Valério, avenue Marie-Thérèse, L-2131 Luxembourg

Alexander Stuart, route de Luxembourg, 99, L-7373 Lorentzweiler

Broggi Carlo, Via Del Castello, CH-6964 Davesco-Soragno

Reconduction pour une période indéfinie, du mandat de Réviseur d'entreprise à:

PricewaterhouseCoopers Sàrl., Luxembourg

Pour mention aux fin de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007137938/1194/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Martius Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.532.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the Eighth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- OLD WORLD PROPERTIES LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Washington in the United States of America, having its registered office at FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, registered at the Secretary of State of the State of Washington under number 602-711-111 (OLD WORLD PROPERTIES LLC),

hereby represented by Mr Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private deed.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding, directly or indirectly, of interests or participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all legal, commercial, industrial, technical and financial investments or operation as well as any transactions on real estate or on movable property, and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate name. The Company will have the corporate name MARTIUS PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - shares.

6.1 - Subscribed and paid-up capital

The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In the contingency where Articles 200-1 and 200-2, among others, shall apply, each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be either a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers and with the condition that a class A manager be present or represented. Any manager may represent one or several other managers at any board meeting.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of the month of May at 3.00 P.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
OLD WORLD PROPERTIES LLC	500	12,500.-	100%	100%
Total	500	12,500.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (Twelve Thousand Five Hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank blocking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,200.- Euro.

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by a board of managers composed by five managers («gérants») appointed for an unlimited period.

2. The following person is appointed as class A manager:

- Mr Jean-François Trapp, attorney at law, born on 15 July 1975, in Thionville, France, residing professionally at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

3. The following persons are appointed as class B managers:

- Ms Denise Wolf, Vice President, Corporate Development, born on 24 November 1961, in Atlanta, Georgia, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- Mr Bruce Lowry, Vice President, Tax, born on 4 March 1952, in Lima, Ohio, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- Mr Michael Connor, Treasurer, born on 25 April 1963, in Queens, NY, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; and

- Ms Denise Fletcher, Executive Vice President, Finance, born on 1949 in Turkey, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.

4. The registered office of the Company shall be established at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- OLD WORLD PROPERTIES LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'état de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, enregistrée au Secretary of State de l'état de Washington sous le numéro 602-711-111 (OLD WORLD PROPERTIES LLC),

ici représentée par Mr Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée occasionnellement (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt ou prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, industrielle, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination sociale: MARTIUS PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Direction

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Dans ce cas chaque gérant sera soit un gérant de classe A ou un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et à la condition qu'un gérant de classe A soit présent ou représenté. Chaque gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants à toute réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 15h00.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ayant donc été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
OLD WORLD PROPERTIES LLC	500	12.500,-	100%	100%
Total	500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts sociales ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un versement en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- EUR.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire de blocage.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.200,- euros.

Résolutions de l'associé

1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq gérants nommés pour une période indéterminée.

2. La personne suivante est nommée gérant de classe A;

- M. Jean-François Trapp, avocat, né le 15 juillet 1975, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B;

- Mrs Denise Wolf, Vice Président, département du développement des sociétés, née le 24 novembre 1961, à Atlanta, Georgia, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- M. Bruce Lowry, Vice Président, département fiscal, né le 4 mars 1952, à Lima, Ohio, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- M. Michael Connor, Trésorier, né le 25 avril 1963, à Queens, NY, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; et

- Mrs Denise Fletcher, Vice Président, Finance, née en 1949 en Turquie, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.

4. Le siège social de la Société est établi à 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34860. - Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138387/211/409.

(070160072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 78.718.

Les statuts de la Société ont été publiés dans le Mémorial C le 7 juillet 1998.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 26 avril 2005 a pris les décisions suivantes:

Administrateurs reconduits:

Sergi Antonio
Zanchi Valério
Alexander Stuart
Broggi Carlo

Reconduction pour une période indéfinie du mandat de Réviseur d'entreprise à: PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007137940/1194/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Consortium de Conseils - Company of Consultants, Société Anonyme.

Siège social: L-1856 Bridel, 30, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 12.896.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un jugement rendu le 22 novembre 2007 par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, que les opérations de liquidation de ladite société ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Pour la société en liquidation
S. Billon
Le liquidateur

Référence de publication: 2007138018/6689/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06189. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Quixx S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.169.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un jugement rendu le 22 novembre 2007 par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, que les opérations de liquidation de ladite société ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Pour la société en liquidation
S. Billon
Le liquidateur

Référence de publication: 2007138020/6689/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06191. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Partinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 39.118.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 9 octobre 2007

- Démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Durand.
- Co-optation dans la fonction d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Valentini, dont l'adresse professionnelle est: 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Philippe Durand.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CACEIS BANK

M. J. E. Lodewijckx

Company Secretary Dept.

Référence de publication: 2007138019/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

The Fastnet House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 66.676.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 9 octobre 2007

- Démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Durand.
- Co-optation dans la fonction d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Valentini, dont l'adresse professionnelle est: 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Philippe Durand.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CACEIS BANK

M. J. E. Lodewijckx

Company Secretary Dept.

Référence de publication: 2007138021/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Investor Services House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.578.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 9 octobre 2007

- Démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Durand.
- Co-optation dans la fonction d'administrateur de Monsieur José-Benjamin Longrée, dont l'adresse professionnelle est: 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg en remplacement de Monsieur Philippe Durand.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CACEIS BANK

M. J. E. Lodewijckx

Company Secretary Dept.

Référence de publication: 2007138017/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

VELBO Financière I S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.203.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

VELBO FINANCIERE I S.A., dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été dénoncé en date du 28 août 2003.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007138027/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pan Immobilière S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 39.509.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

PAN IMMOBILIERE S.A., dont le siège social à L-1012 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, a été dénoncé en date du 18 mars 2004.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007138032/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Lindbergh (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 60.638.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

LINDBERGH (LUXEMBOURG) S.A R.L., dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été dénoncé en date du 14 août 2003

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007138030/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

VELBO Financière II S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.603.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

VELBO FINANCIERE II S.A., dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été dénoncé en date du 28 août 2003.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007138034/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

M&G European Property Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 34.253.300,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.191.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la Société en date du 26 septembre 2007

En date du 26 septembre 2007, l'Associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter Charles Hoskyn de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2007.

En date du 26 septembre 2007, l'Associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Georgina Hunter de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2007.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Peter Baxter
- Monsieur David George Bannerman
- Monsieur Kenneth Hay.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007138035/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Luc-Cas Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 81.649.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 8.00 heures le 6 août 2007

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir

administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

138461

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, RCS B 39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2008.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.00 heures.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138014/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Rock Ridge RE 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.667.

—
AUSZUG

Am 27. September 2007 hat Herrn Julien Leclere, Geschäftsführer B, seine Anschrift wie folgt geändert:
20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 13. November 2007.

ROCK RIDGE RE 35 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007138033/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

G.T. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 75.719.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2007

Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2007, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Léon Vié, avec adresse professionnelle 37 Kabelweg, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas de sa fonction d'administrateur A.

- De pourvoir au poste d'administrateur A, la personne suivante:

- Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur A prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour G.T. IMMOBILIERE S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007138028/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Nycomed S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 122.509.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 29 octobre 2007 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise:

- ERNST & YOUNG ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg
jusqu'à l'assemblée statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

NYCOMED S.C.A., SICAR

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007138029/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK03030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Planar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.824.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

PLANAR S.A., ayant eu son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007138037/2630/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

The Three Witches S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 57.973.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

THE THREE WITCHES S.A R.L., ayant eu son siège social à L-2118 Luxembourg, 5, allée Mansfeld.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007138039/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

SPE II Sanzio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 131.648.

Extrait rectificatif de la publication déposée le 24 septembre 2007 sous le numéro L070128143.01

Suite à une erreur matérielle lors de l'immatriculation de la Société, la dénomination et le numéro d'immatriculation du gérant suivant doivent se lire comme suit:

CB RICHARD ELLIS SPE II HOLDINGS S.à r.l. - B 110.732

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

SPE II SANZIO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007138040/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Rock Ridge RE 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.541.

AUSZUG

Am 27. September 2007 hat Herrn Julien Leclere, Geschäftsführer B, seine Anschrift wie folgt geändert:
20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 13. November 2007.

ROCK RIDGE KB 34 S.À R.L.

Unterschrift

Référence de publication: 2007138041/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

M. Monbaliu & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 112.932.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 octobre 2007 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège social du Zoning Industriel à L-8287 Kehlen, au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

S. Leurquin / G. Lusatti / M. Monbaliu

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2007138056/1656/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

STUARTY International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.149.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 19 novembre 2007, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. «Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer à L-1016 Luxembourg, 65, avenue de la Gare».

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007138047/7790/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06036. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Endurance Real Estate Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 105.344.

—
Extrait de la résolution unique du Conseil d'Administration du 13 novembre 2007

Le Conseil d'Administration a décidé de fixer avec effet immédiat le siège social de la Société au 38-40, rue Pafebruch PA Hirebusch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007138048/1274/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Befco Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 41.512.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 7 septembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2007, Lac/2007/26213, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour la société
J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007138044/211/22.

(070160714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Beach Group SLF, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 110.563.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 15 novembre 2007

- L'adresse de la succursale luxembourgeoise est transférée avec effet au 15 novembre 2007 du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
- La démission de M. François Pfister en tant que représentant permanent de la succursale luxembourgeoise a été acceptée et approuvée avec effet au 15 novembre 2007.
- M. John Kleynhans, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg a été nommé représentant permanent de la succursale luxembourgeoise avec effet au 15 novembre 2007.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138049/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

J. Hemelaere & Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 114.235.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 octobre 2007 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège social du Zoning Industriel à L-8287 Kehlen, au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

S. Leurquin / G. Lusatti / J. Hemelaere

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2007138057/1656/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

55 DSL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 54.608.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 346 du 19 juillet 1996.

Statuts modifiés par le même notaire en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1005 du 14 novembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 25 avril 2007 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période de trois ans:
 - Madame Marina Tosin, présidente du conseil d'administration et administrateur-délégué, demeurant à I-Bassano Del Grappa;
 - Monsieur Andrea Rosso, administrateur, demeurant à I-Bassano Del Grappa;
 - Monsieur Gianluca Battaglia, administrateur, demeurant I-Busto Arsizio.
- 2) de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une période de trois ans:

- ERNST & YOUNG S.A., domiciliée à 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre de Commerce et de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour la société 55 DSL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007138022/687/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Englefield TBI-Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.425.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2007 que:

- Le siège social de la société est transférée de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider avec effet immédiat.

- Messieurs Olivier Dorier et Stewart Kam-Cheong sont professionnellement domiciliés à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007138053/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Englefield TBI-Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.688.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2007 que:

- Le siège social de la société est transféré de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider avec effet immédiat.

- Messieurs Olivier Dorier et Stewart Kam-Cheong sont professionnellement domiciliés à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007138055/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

AEI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 113.997.

EXTRAIT

L'associé unique dans ses résolutions datées du 5 novembre 2007 a pris note de la démission de Messieurs Manuel Hack et Laurent Heiliger de leur fonctions de Gérant de catégorie B en date du 5 novembre 2007 et a nommé en remplacement pour une durée indéterminée:

- INSIGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 64-66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, RCS Luxembourg B 66.006, représentée par Mr Livius Gorecka.

L'associé unique dans ses résolutions datées du 5 novembre 2007 a transféré le siège social du 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg vers le 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour AEI (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007138059/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.**Even Grep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.939.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mon mandat de gérant avec effet le 15 novembre 2007.

Je vous prie, dans ces conditions, de bien vouloir en informer le conseil et de procéder à toutes formalités.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Camille Paulus.

Référence de publication: 2007138072/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.**LuxCo 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.025.

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 20 septembre 2007 que l'associé a accepté:

- la démission avec effet immédiat de Paul Van Baarle en tant que gérant de la Société,

- la nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007138075/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Brigham Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.572.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mrs Laura Laine, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party, acting in her hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name BRIGHAM FINANCE S. à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the Managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General Meetings of Partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual General Meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim Dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the

last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the Sole Associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'elle agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRIGHAM FINANCE S. à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement

en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la

durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des Gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée Générale Annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende Intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, LAC / 2007 / 34495. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 novembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007137985/202/404.

(070160653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Propolin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Propolis-Zentrale Europa.

Siège social: L-6792 Grevenmacher, 11, rue des Tisserands.

R.C.S. Luxembourg B 133.560.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den sechsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Herr Manfred Busch, selbständig, wohnhaft in NL-1092 JC Amsterdam, Cronjéstraat 11B.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung PROPOLIN S.à r.l.

Die Gesellschaft kann ihre Geschäftsaktivitäten ebenfalls unter der Bezeichnung PROPOLIS-ZENTRALE EUROPA ausüben.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- die Verarbeitung von Propolis Pigmenten und Farben auf Naturbasis;
- die Abfüllung von Propolis in Dienstleistung;
- die Vermischung und Abfüllung von Bulkware nach Naturrezepturen in Dienstleistung;
- Alte Naturrezepturen Kartei;
- Internationaler Naturrezepturen Service;
- die Herstellung und Verarbeitung von Edelmetallfarben

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche integral durch Herr Manfred Busch, selbständig, NL-1092 JC Amsterdam, Cronjéstraat 11B, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung; sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

138477

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Udo Potzelt, Kaufmann, wohnhaft in D-53797 Lohmar, Peisel 2.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6792 Grevenmacher, 11, rue des Tisserands.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Busch, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 novembre 2007, Relation: ECH/2007/1366. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 13. November 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007137990/201/110.

(070160555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Anoi Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.296.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 8.00 heures le 9 juillet 2007

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir

Administrateurs:

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Alexandre Vancheri, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, RCS B 39.844.

qui tous acceptent, pour l'exercice 2007 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.15 heures.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138016/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

BECH7 SC, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg E 3.786.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Bellegarde, diplômé d'étude supérieure spécialisée en droit notarial, demeurant à F-92700 Colombes, 5, rue Hoche, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant de:

2.- la société à responsabilité limitée SCHENGEN CONSULT S.à r.l. ayant son siège social à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

I. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens meubles ou immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société civile prendra la dénomination: BECH7 SC.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Schengen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR) divisé en cent parts (100) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune, réparties comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Christian Bellegarde, une part	1
2.- SCHENGEN CONSULT S.à r.l., quatre-vingt-dix neuf parts	99
Total: cent parts	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gestion de la Société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2008.

138480

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, présent et représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Gérance

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Christian Bellegarde, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Siège

L'adresse du siège social est établie à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bellegarde, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, LAC/2007/34471. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007137996/206/129.

(070160647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

G & S Partnership S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8228 Mamer, 2, rue Nicolas Flener.

R.C.S. Luxembourg B 48.666.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2007

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont révoqué comme administrateur avec effet immédiat Mme Ingrid Surlémont-Horré née à Izegem (Belgique) le 25 septembre 1951, résidant à 12, rue du Méry, B-4000 Liège.

Mamer, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138011/510/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

MetaldyneLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.935.400,00.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 68.106.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138105/2977/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06305. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.
